



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 16 décembre 2021

L'assemblée est convoquée le jeudi 16 décembre 2021 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2021 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis n° 14/21** relatif au budget 2022 ;
4. **Préavis n° 15/21** relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ;
5. **Préavis n° 16/21** relatif au renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois ;
6. Présentation de la nouvelle équipe de la piscine ;
7. Propositions individuelles ;
8. Divers.

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Gillian Béchet et Rémy Damond, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Martin Stéphane.

L'appel fait constater la présence de 28 conseillers. 12 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2021 ;

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté à l'unanimité sauf une abstention.

2. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau :

Le président rappelle que le port du masque est obligatoire, sauf pour prendre la parole.

Il informe que l'UCV a édité un manuel de gestion financière communale, celui-ci pourrait être intéressant pour la COFIN, la COGEST ainsi que pour les conseillers qui le désire. Son prix est de chf 35.00 une commande groupée sera faite. Il informe que la commande peut se faire auprès de la secrétaire à la fin du conseil.

Il redonne les dates des prochains conseils pour 2022 soit le 23 mars, 22 juin, 29 septembre et 15 décembre.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. Préavis N° 14/21 - Relatif au budget 2022 ;

Martin Stéphane donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances

La commission des finances demande au Conseil d'accepter le préavis 14/21 relatif au budget 2022 comme présenté et de relever la commission de son mandat.



La discussion est ouverte :

Anne Genevay demande pourquoi le montant de la péréquation a autant augmenté est-ce que c'est du retard à rattraper ou est-ce normal.

Denis Currat répond : Il n'y a pas de retard, la discussion a bel et bien été soulevée par la commission des finances. C'est le canton qui communique les chiffres et il n'y a pas le choix que de les reprendre tel quel. L'augmentation est surtout due à des frais dont il est obligé de les répercuter. Il n'y a cependant pas du tout de retard dans les paiements. L'augmentation est valable pour toutes les communes cette année.

Anne Genevay pose une question sur le point « des pâturages et chalets » concernant la participation au syndicat qui était budgétée en 2021 avec Chf 10'000.00 pourquoi celle-ci passe à Chf 1'000.00 est-ce que rien ne va se passer cette année.

Denis Currat répond : C'est quelque chose qui n'aurait clairement pas dû être budgété l'année passée, le pourquoi cela a été fait il n'y a malheureusement pas de réponse. Il n'y a rien de prévu pour cette année au budget.

Treboux Bernard intervient pour informer que le syndicat communal s'est engagé auprès de l'ancienne municipalité lors du renouvellement des baux, de payer pour les améliorations et non l'entretien le 20% de la part communale. Donc quand il y aura une amélioration sur une montagne (création d'une fosse, d'une citerne ou autres), une fois la déduction des contributions cantonale et fédérale, le montant restant dont la commune devra financer, le syndicat contribuera au 20%

Le 20% sera versé par le syndicat uniquement quand le travail sera terminé.

Sonia Pittet informe que le montant de Chf 1'000.00 budgété correspond aux travaux qui doivent être fait sur le pâturage des Pralets pour la somme de Chf 5'000.00. De ce fait, la somme de Chf 1'000.00 correspond aux 20% si les travaux sont exécutés.

Hayoz Guillaume demande si les intérêts liés aux paiements en retard des factures pour le canton, sont ceux qui figurent dans la ligne 22/321 intérêts dettes à court terme ou est-ce dans la ligne 22/322.

Denis Currat répond : ni l'un ni l'autre, actuellement la commune est au bénéfice d'un accord avec le canton et ne paie pas les intérêts de retard (une demande de prolongation a été demandée) et nous tablons sur le principe que celui-ci sera reconduit.

Les lignes 22/321 et 22/322 correspondent aux dettes qui ont été contractées il y a 4-5 ans pour couvrir les dépenses courantes.

Renvier Philippe demande pourquoi la location de la salle communale ne rapporte que Chf 2'000.00 il rajoute est-ce qu'elle n'est pas plus louée que ça ?

Pidoux Nathalie répond : au vu des restriction sanitaires, effectivement la salle n'est que très peu louée.

Elben Sylvie demande s'il est prévu un trottoir sur la Rte des Montagnes

Pidoux Nathalie répond : actuellement la commune n'en n'a pas les moyens, il faut quand même prévoir une centaine de milliers de francs pour cet œuvre.

Votation sur le préavis 14/21

Adopter le budget 20-22 tel que présenté et relever la commission de son mandat : **Accepté par 27 OUI**

4. Préavis N° 15/21 – Relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ;

Aucune question de la part des conseillers. **Le préavis est approuvé par 27 OUI**

Denis Currat remercie tous les conseillers et la COFIN pour avoir accepté le préavis ainsi que pour les bonnes relations de travail



5. Préavis N° 16/21 – Relatif au renouvellement du contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois ;

Aucune question de la part des conseillers. **Le préavis est approuvé par 27 OUI**

Sonia Pittet remercie tous les conseillers pour avoir accepté le préavis et informe qu'il est possible de faire partie de cet organisme.

6. Présentation de la nouvelle équipe de la piscine ;

Marc Mazzariol prend la parole pour présenter la nouvelle gestion et équipe de la piscine de Bassins, composée de Didier Degrace et Jocelyn Schwinn, tous deux prêts à relever le défi.

La présentation est annexée à ce procès-verbal.

Au nom du bureau et du conseil, Bernard Treboux remercie Didier Degrace et Jocelyn Schwinn et leurs souhaitent pleins succès dans le défi Piscine de Bassins.

7. Propositions individuelles ;

Bernard Treboux donne lecture de l'interpellation reçue sur le projet de construction au centre du village. Celle-ci étant appuyée par 7 membres du conseil elle est donc recevable et transmise à la municipalité.

8. Divers ;

Hayoz Guillaume demande pourquoi les horaires de la piscine seront adaptés

Marc Mazzariol donne réponse, effectivement la décision a été prise afin qu'il y ait des horaires fixes, dès le 1^{er} janvier les horaires vont passer à 49h30 ce qui va permettre d'étendre les ouvertures (actuellement nous sommes à 42h00).

Hayoz Guillaume demande pourquoi il n'y a plus d'ouverture avant 08h00, Marc Mazzariol répond qu'il y a que 2-3 personnes qui viennent avant 08h00 et que donc il faut 1 gardien et du coup ce n'est pas très rentable.

Au nom du bureau Bernard Treboux souhaite à tous ainsi qu'aux familles, un Joyeux Noël ainsi que de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2022.

La parole est donnée à Sonia Pittet, un grand merci pour cette assemblée courte, précise et efficace, au nom de la municipalité un grand merci pour tout le travail ainsi qu'à la collaboration de chacun afin que tout le monde ait dans le même sens.

Avec l'approbation de la municipalité la nouvelle direction de la piscine de Bassins, offre une entrée gratuite à la piscine pour chaque membre du conseil afin de pouvoir découvrir d'une manière concrète la nouvelle gestion de la piscine.

Le bureau communal sera fermé pendant les fêtes et sera réouvert début janvier.



La séance est levée à 21h02 et toute l'assemblée est conviée à une petite verrée.

Bernard Treboux

Sabrina Broggi

Président du Conseil Communal

Secrétaire suppléante du Conseil communal